

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024
DELIBERATION N°2024_077

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le 2024
ID : 076-217601087-20241003-2024_077-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
3 OCTOBRE 2024



Date de la convocation : 27/09/2024

Date d'affichage : 27/09/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHT, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Marie MABILLE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, M Basile BERNARD pouvoir à M Hervé ADEUX, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Vincent BOURGES pouvoir à M Michel PHILIPPE, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure PATOUX

15 - OBJET : URBANISME ET AMENAGEMENT - PROGRAMME D'ACTION FONCIERE - EPFN - DEMANDE DE REPORT D'ECHEANCE DU RACHAT DE LA PROPRIETE SISE 226 RUE GENERAL LECLERC, CADASTREE AW 55 - PRISE D'ACTE

Rapporteur : Michel PHILIPPE au nom du Conseil de la Municipalité

2024_077

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Programme d'Action Foncière (PAF) entre l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et la Ville de Bois-Guillaume en date du 10 décembre 2019,

Vu l'avenant technique au Programme d'Action Foncière en date du 20 août 2024,

Vu la délibération n°25 de la séance du 12 juillet 2024 du Conseil d'Administration de l'EPFN,

Vu l'avis de la commission concernée,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024
DELIBERATION N°2024_077

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20241003-2024_077-DE



Considérant que la date initiale de rachat de la propriété sise 226 rue Général Leclerc par la Ville était fixée à juin 2024 dans le PAF,

Considérant que la Ville a sollicité une demande de report de l'échéance de rachat dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude-flash de 2024 réalisée par l'EPFN,

Considérant l'étude-flash réalisée par l'EPFN pour le compte de la ville de Bois-Guillaume,

Considérant que le Conseil d'Administration de l'EPFN a accordé ce report d'échéance,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du report d'échéance de rachat de la propriété sise 226 rue Général Leclerc, cadastrée AW 55, fixé au 27 juin 2025 par le Conseil d'Administration de l'EPFN,

PREND ENGAGEMENT d'une acquisition de ce foncier au plus tard le 27 juin 2025,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

1 absent : ----- Isabelle SAINT BONNET

Le Conseil Municipal prend acte du report d'échéance de rachat de la propriété sise 226 rue Général Leclerc.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr